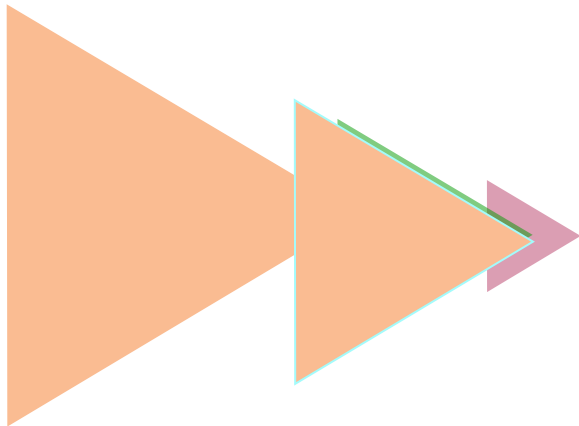




L 'exécution du budget municipal

ABDALLAH FOUAD ABDALLAH

LE BUDGET

-I-

L'EXECUTION DU BUDGET

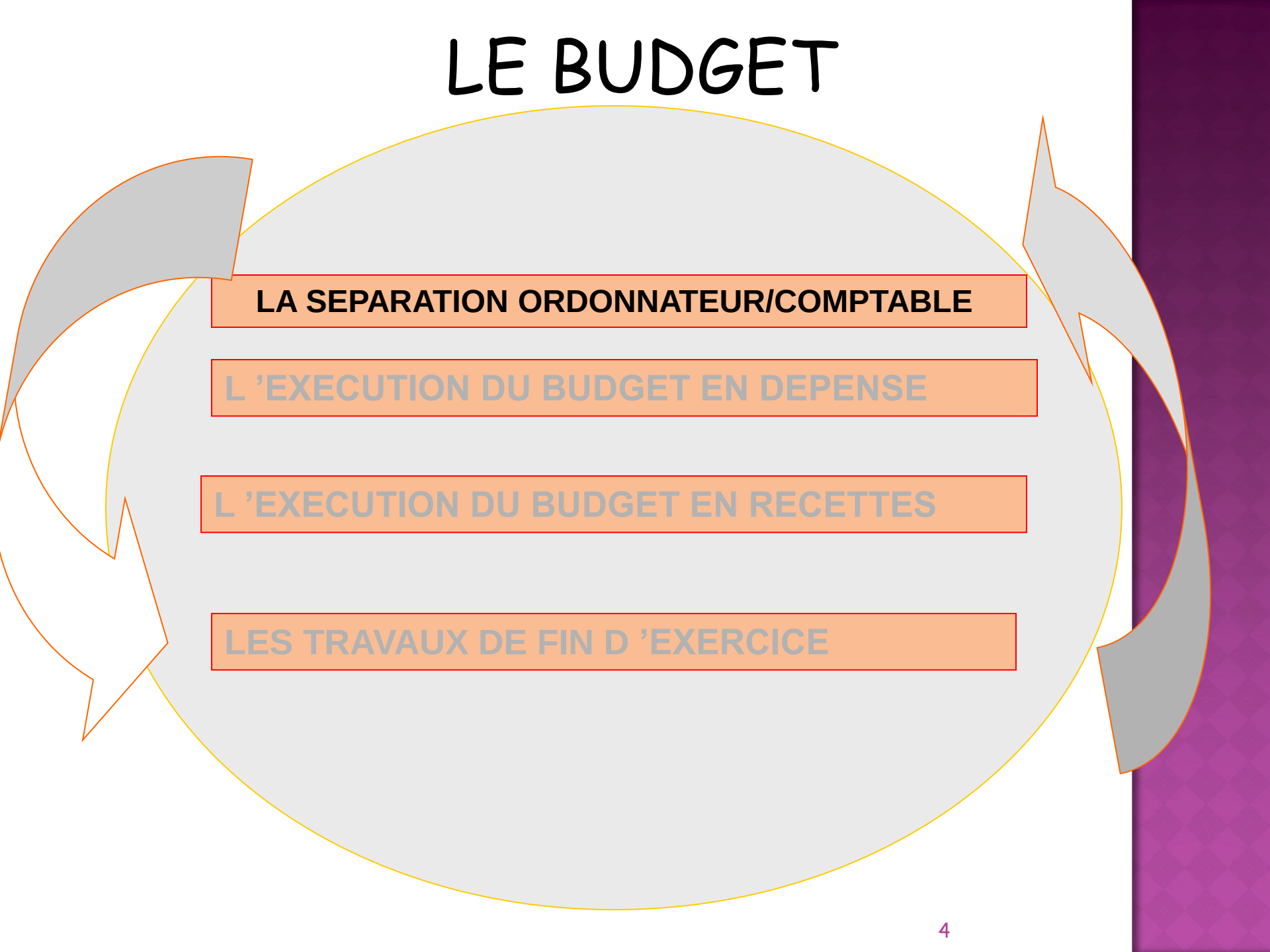
LE BUDGET

LA SEPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L 'EXECUTION DU BUDGET EN DEPENSE

L 'EXECUTION DU BUDGET EN RECETTES

LE BUDGET



LA SEPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L 'EXECUTION DU BUDGET EN DEPENSE

L 'EXECUTION DU BUDGET EN RECETTES

LES TRAVAUX DE FIN D 'EXERCICE

LA SEPARATION DES ordonnateurs et des comptables

**Il faut refaire
les locaux de
la mairie ...**



Ordonnateur

Deniers publics



**Je paye
l'entreprise
BTP ...**



Comptable

LA SEPARATION DES ORDONNATEURS ET DES COMPTABLES

↪ **celui qui ordonne ne paie pas ;**

↪ **celui qui paye n'ordonne pas ;**

- **Seul le comptable peut manier des deniers publics (risque de gestion de fait)**

LA RESPONSABILITE DES COMPTABLES



Comptable

**Contrôles...
je paye**



**Mise en jeu de la responsabilité
personnelle et pécuniaire...
mise en débet**

LA TENUE DES COMPTABILITES

Ordonnateur



**Comptabilité
administrative**
(tenue
en partie simple)

Comptable

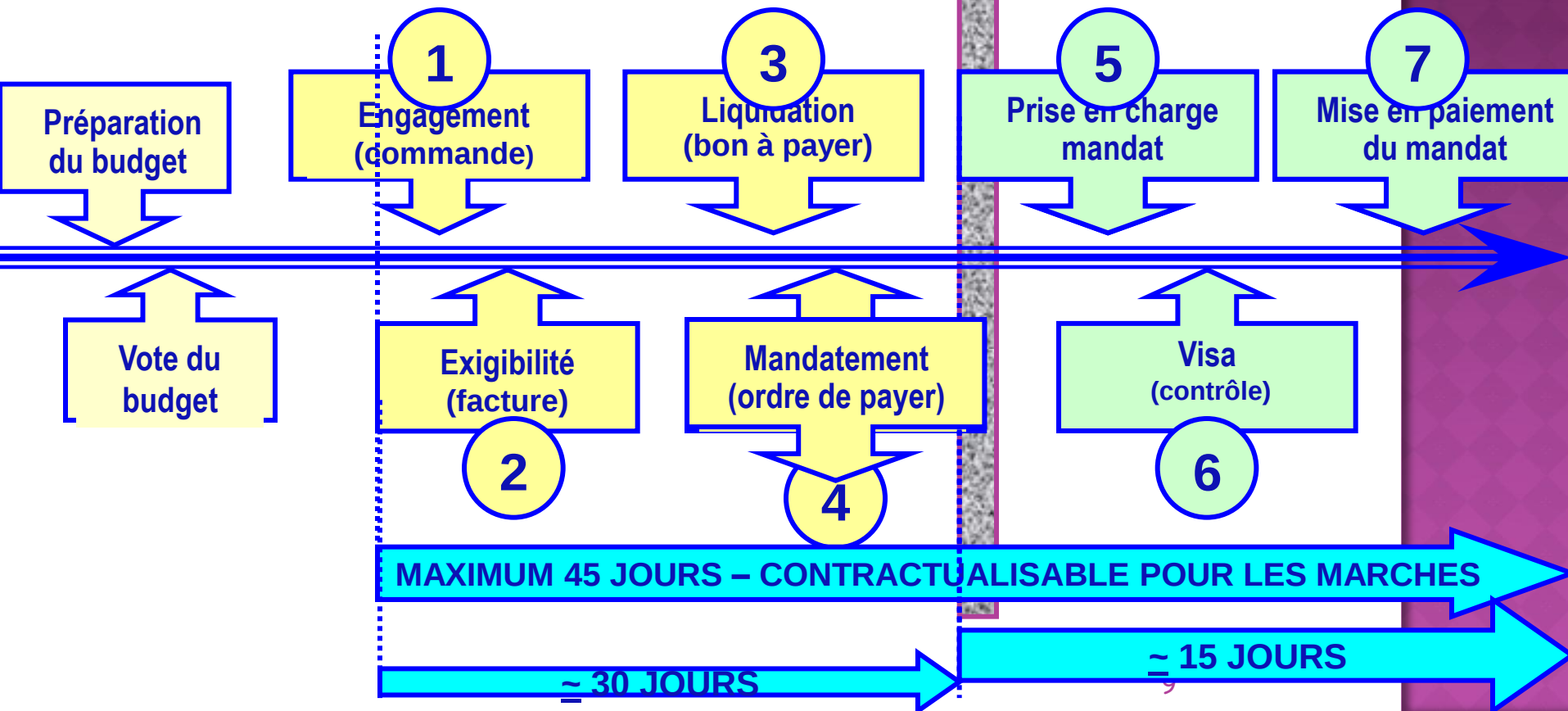


**Comptabilité
budgétaire et
générale**
(tenue en partie double)

LE ROLE DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE

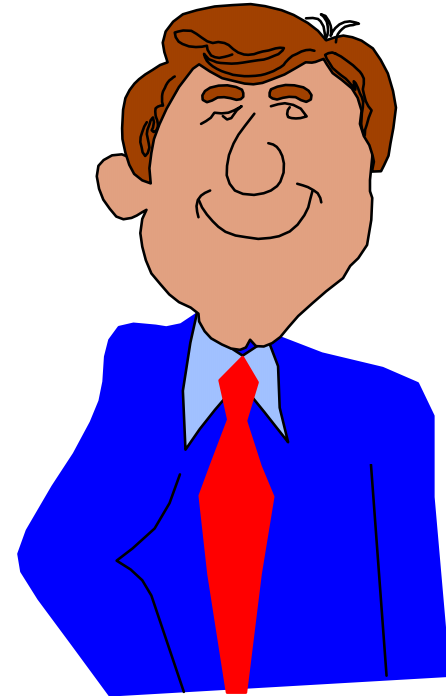
◉ SERVICES DE LA
MUNICIPALITE (ORDONNATEUR)

• PAYEUR
• (COMPTABLE PUBLIC)



RÔLE DE L'ORDONNATEUR

- ◉ ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ
- ◉ LIQUIDATION : CALCUL
- ◉ ÉMISSION DU MANDAT



LA COMPTABILITE DE L'ORDONNATEUR

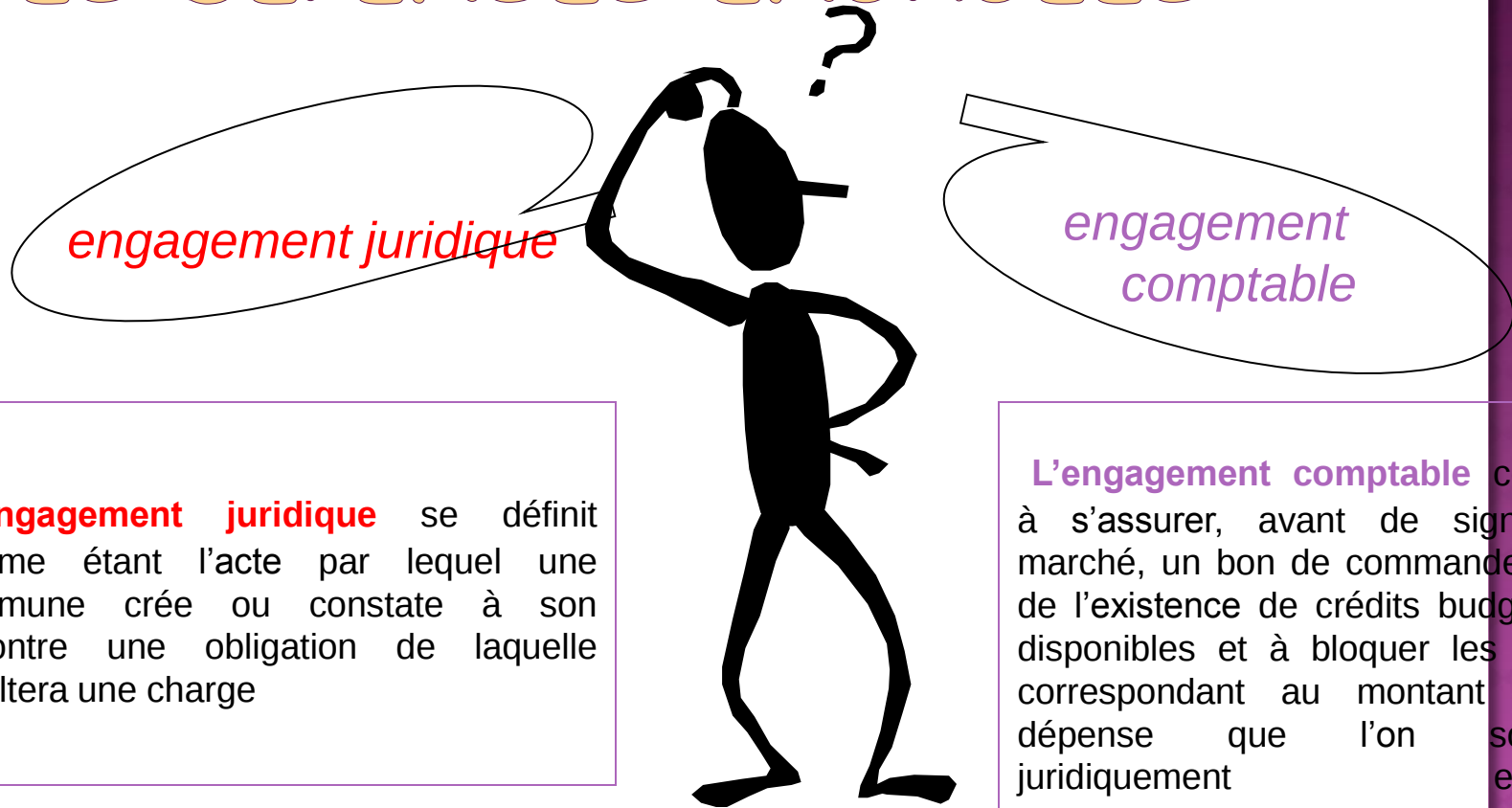
- ◉ rend compte de l'exécution du budget,
- ◉ comptabilité en “partie simple”, un seul compte mouvementé : le compte budgétaire
- ◉ l'ordonnateur ne tient ni les comptes de tiers (classe 4) ni les comptes de trésorerie (classe 5)
- ◉ Elle doit permettre de connaître en permanence :
 - les crédits ouverts et les prévisions de recettes,
 - les crédits disponibles pour engagement et mandatement
 - les dépenses réalisées et les recettes réalisées.

LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

↪ Sa tenue est obligatoire

↪ Tenue par l'ordonnateur, elle permet de suivre l'exécution du budget

LA COMPTABILITÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES



Je commande des fournitures ...me reste-t-il des crédits budgétaires ? oui....alors ,je les bloque !

LE ROLE DU COMPTABLE PUBLIC

- recouvrer et encaisser les recettes,
- payer les dépenses,
- conserver les fonds et valeurs,
- effectuer les managements de fonds,
- tenir la comptabilité des opérations de l'ordonnateur ainsi que les siennes propres et établir le compte de gestion,
- conserver les pièces justificatives.
- *Etc....*



LA COMPTABILITE

-II-

LA REDITION DES COMPTES

LA COMPTABILITE

L ' ARRETE DES COMPTES

A QUOI SERT LA COMPTABILITE

LA COMPTABILITE

L ' ARRETE DES COMPTES

A QUOI SERT LA COMPTABILITE

L 'ARRETE DES COMPTES

Ordonnateur

Comptable



Compte administratif



Compte de gestion

LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION

L'arrêté des comptes de la collectivité:

↪ Le compte administratif : l'ordonnateur

↪ Le compte de gestion: le comptable

L'ARRÊTÉ DE LA COMPTABILITÉ ADMINISTRATIVE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'arrêté de la comptabilité administrative permet au maire d'établir « l'état des dépenses engagées non mandatées »

En fin d'exercice, l'arrêté des registres et des fichiers afférents à la comptabilité administrative du maire va fournir toutes les informations nécessaires à la confection du compte administratif.

L'OBJET DE L'ACCOMPTABILITÉ ADMINISTRATIVE



s'assurer que les dépenses sont toujours effectuées dans les limites des autorisations accordées par le conseil de la ville de Djibouti



présenter, en fin d'exercice, le résultat d'exécution de budget dans les mêmes formes que celle retenues pour son vote

LE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses payées et des recettes encaissées .

Il en est dégagé :

- un résultat ordinaire pour la Section de Fonctionnement (excédent rarement déficit)
- un résultat extraordinaire pour la Section d'investissement (excédent ou déficit)

Le résultat est dégagé en deux étapes successives : on détermine d 'abord le résultat brut, puis, augmenté des restes à réaliser en recettes et diminué des restes à réaliser en dépenses il constitue le résultat net.

LA COMPTABILITE

L ' ARRETE DES COMPTES

A QUOI SERT LA COMPTABILITE

A QUOI SERT LA COMPTABILITE ?

La comptabilité générale est le pivot du système d'information budgétaire et comptable des collectivités :

- Elle organise la comptabilisation de l'ensemble des opérations : engagements, services faits, paiements, inventaires
- Elle permet un contrôle et un suivi des stocks et des immobilisations
- Elle constitue une référence majeure pour l'analyse des coûts

